



SEANCE du 01 février 2022.

DELIBERATION 2022-02

Bi mila hogaita bi urtean otsailarren 01a, arratseko zortzi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

**Horziren/Présents :** Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Anne-Marie IDIEDER, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

**Ez ziren hor / Absents :** Betti ERROTEBEHERE, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Yves GENIN.

**Procuration :** Betti ERROTABEHERE (donne procuration à Antton DUHALDE), Lydie ETCHEGARAY (donne procuration à Pierre DURANGA), Gaby ETCHEBEHERE (donne procuration à Xavier LACOSTE), Yves GENIN (donne procuration à Xalbat GOYTY).

**Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance :** Laurence MENDIBOURE

### Nomenclature : 3.3

### Objet : Autorisation de signature -bail de location avec Mme Lydie ETCHEGARAY-Déménagement de l'Agence Postale Communale (APC).

M. le Maire rappelle aux conseillers que les travaux de réhabilitation de la maison Plaza Etcheberria vont débiter courant du mois de février. L'agence postale communale (APC) doit donc déménager au plus vite.

Mme Lydie ETCHEGARAY a proposé la location d'un ancien dépôt vacant afin accueillir l'APC. Quelques petits travaux doivent être effectués pour un accueil optimal de l'APC avant déménagement, comme la pose d'une cloison, la pose de serrures de sécurité, et des travaux électriques qui sont pris en charge par la commune.

M. le Maire explique que l'emplacement du local est idéal car il situé dans le bourg, en rez-de-chaussée donc avec une accessibilité handicap, et il dispose également de plusieurs places de parking.

Après calcul des charges d'électricité et d'eau courante, et en accord avec Mme ETCHEGARAY, M. le Maire propose de louer le local pour un montant de 200 euros par mois le temps des travaux de réhabilitation de la maison Plaza Etcheberria.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** de louer le dépôt vacant de Mme ETCHEGARAY dans le cadre du déménagement provisoire de l'APC.

**APPROUVE** le montant du loyer de 200 euros par mois.

**AUTORISE** M. le Maire à signer le bail correspondant avec Mme ETCHEGARAY.

**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie
	.....

Le  
Maire/Auzapeza  
  
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 27-01-2022  
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15  
Hor zirenak / Présents : 10  
Alde direnak / Votes pour : 14  
Kontra direnak / Votes contre : 0  
Abstentzioa / Abstentions : 0

